

Zéphyrine Labrie, veuve Chénier
Institutrice à Saint-Pascal

Gilles Boileau

Volume 1, numéro 1, juin 1995

De Kamouraska à Rimouski : un fleuve qui a fait un pays

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11032ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boileau, G. (1995). Zéphyrine Labrie, veuve Chénier : institutrice à Saint-Pascal. *Histoire Québec*, 1(1), 28–30.

Institutrice à Saint-Pascal

PAR GILLES BOILEAU

Le chef des patriotes du nord de Montréal fut reçu médecin à l'âge de 22 ans. Il se dirigea alors vers Saint-Benoît où il ouvre son cabinet. C'est en ce lieu connu aussi comme le village du Grand-Brûlé qu'il fit la connaissance du notaire Jean-Joseph Girouard, lui aussi grand chef patriote. Trois ans après son installation à Saint-Benoît, Chénier prend épouse.

C'est à Saint-Eustache que le mariage eut lieu. Sa tendre moitié y habitait puisqu'elle était la fille du célèbre docteur Jacques Labrie. C'est le curé Jacques Paquin qui bénit le mariage de Jean-Olivier et de Zéphyrine, alors âgée de 18 ans seulement. Chénier en avait près de 25. Le mariage eut lieu en l'église paroissiale, le 26 septembre 1831, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Déjà le jeune médecin commençait à avoir bonne renommée, tout comme son beau-père qui en plus d'être éducateur et médecin, fut aussi député du comté de Deux-Montagnes de 1827 à 1831, en compagnie de William-Henry Scott, commerçant de Saint-Eustache et lui aussi éminent citoyen du lieu. C'était à l'époque où chaque comté était représenté par deux députés au Parlement.

Dans un court article consacré à Messire Jacques Paquin, curé de Saint-Eustache de la Rivière-du-Chêne, Mgr Louis-Joseph Rodrigue souligne la solennité toute particulière de la cérémonie de mariage en rappelant qu'il y avait parmi les invités quelques-uns des grands personnages du temps.

Les témoins furent Jacques Labrie, le père de la mariée ; Victor Chénier, le frère du conjoint ; Pierre Leblanc, oncle du marié, et enfin Louis-Joseph Papineau qui était à cette époque l'orateur de la Chambre.

Dans les archives de la paroisse de Saint-Eustache, on peut encore lire de nos



Monument J.-O. Chénier, à Saint-Eustache

jours les noms des parents et amis qui ont signé le registre lors de ce mariage, le 26 septembre 1831.

Quatre noms apparaissent sur la première ligne, en tête du document. Ce sont ceux de Zéphyrine Labrie et de J.-O. Chénier, les époux. Il y a aussi les signatures de deux témoins : MM. Labrie et Papineau. La signature de Pierre Leblanc, oncle de Chénier et lui aussi témoin, apparaît sur la seconde ligne avec celles de L.-M. Viger, de Victor Chénier, le frère du marié, et celle aussi du docteur A. Kimber, le professeur et directeur d'études du docteur Chénier.

Puis, sous ces deux premières lignes suivent d'autres noms tous aussi importants les uns que les autres. Jamais Saint-Eustache n'avait connu en ses murs un rassemblement de personnalités aussi prestigieuses.

Il faut aussi mentionner la présence de J.-B. Laviolette ; du médecin et futur sénateur Léandre Dumouchel, de Saint-Benoît ; du député William-Henry

Scott, de Saint-Eustache et de son frère Neil, de Sainte-Thérèse ; du marchand Jean-Baptiste-Dumouchel (père de Léandre), de Saint-Benoît également ; du notaire Joseph-Amable Berthelot, de Saint-Eustache et du député d'un comté voisin Augustin-Norbert Morin.

Côme-Séraphin Cherrier, député du comté de Montréal, était aussi présent au mariage, de même que Bonaventure Viger, ardent patriote, et Louis-Michel Viger, à l'époque député de Chambly et futur député du comté de Terrebonne.

Ce fut sans doute un mariage grandiose. Malheureusement, moins d'un mois plus tard, la plupart de ces invités se retrouvaient presque tous de nouveau à Saint-Eustache à l'occasion des funérailles du beau-père de Chénier, le docteur Labrie, décédé à l'âge de 48 ans seulement. Tous perdaient en ce jour un grand ami et Saint-Eustache et le pays perdaient un homme de cœur.

Vint 1837 et la mort de Chénier, le 14 décembre.

Madame Chénier devint institutrice et se remaria à **Louis-Auguste Desrochers**, lui-même instituteur. Les procès-verbaux de la commission scolaire de Saint-Eustache nous apportent quelques rares informations sur Madame Desrochers, alors qu'elle enseignait à Saint-Eustache. Il semble bien qu'elle avait beaucoup de caractère et de détermination.

Madame Chénier a rendu l'âme le 10 décembre 1890, à l'âge de 77 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Jérôme où elle habitait chez l'un de ses gendres au moment de son décès, le docteur Prévost.

Au moment de sa disparition, le chroniqueur de *l'Avenir du Nord* écrivait :

«Depuis plus de cinquante ans, elle a vécu dans le silence et l'obscurité, attendant probablement avec un espoir fidèlement caressé, le jour où son regretté mari ressusciterait sur un piédestal ; mais elle s'est éteinte sans voir de réparation nationale, elle est disparue emportant sans doute la pensée amère que son brave docteur avait versé son sang pour un pays ingrat.»

Zéphyrine a survécu plus de cinquante ans au héros de St-Eustache. Que de souvenirs elle a dû emporter dans la tombe avec elle. Sans doute fut-elle la seule personne à bien connaître celui qu'on a parfois trop tendance à oublier bien regrettablement.

Madame Desrochers fut institutrice à Saint-Pascal de Kamouraska

Madame Zéphyrine Labrie, veuve Chénier, devenue par la suite Madame Louis-Auguste Desrochers, a toujours mené une vie fort discrète, ce qui ne l'a quand même pas empêché de se distinguer dans le domaine de l'éducation, par exemple. Autant à Saint-Eustache que dans d'autres paroisses du Québec, dont **Saint-Pascal de Kamouraska**.

Dans un chapitre de la biographie consacrée au curé colonisateur Nicolas-Tolentin Hébert par Pierre-Maurice Hébert, l'auteur nous parle de Zéphyrine Labrie. Nous y apprenons, entre autres, que

«Le 15 décembre (1844) le curé engage, devant notaire, l'instituteur Louis-Auguste Desrochers, qui, avec son épouse Zéphyrine Labrie (veuve du Dr Chénier, patriote, tué à Saint-Eustache), devra "conduire, diriger et tenir... l'École (double) des garçons et des filles du dit arrondissement...»

Nous passerons outre aux nombreux devoirs et obligations d'ordre pédagogique qui incombaient au couple d'instituteurs pour souligner seulement quelques impératifs d'ordre matériel.

Voici, à ce propos, quelques extraits du contrat qui liait le couple Desrochers-Chénier aux «Sieurs commissaires scolaires des Écoles Publiques» de Saint-Pascal de Kamouraska, c'est-à-dire, outre le curé Nicolas-Tolentin Hébert, MM. Joseph Hudon dit Beaulieu et Antoine Blondeau. Ainsi donc, les devoirs de l'instituteur ou de l'institutrice, stipule le contrat, sont entre autres :

«... de veiller à la bonne tenue des dits enfants dans l'École tant que hors de l'École, en autant que la chose peut-être praticable ...

D'enseigner, dans chacune des dites Écoles, à non-moins de trente à quarante enfants, si tant il y a, pour le prix ci-après convenu.

De tenir l'École ouverte pendant deux heures et demie le matin et deux heures et demie l'après-midi, en hiver, et trois heures le matin et autant l'après-midi en été ...

D'enseigner aux enfants la lecture et l'écriture, en anglais et en français (...) la géographie, l'arithmétique, la tenue des livres, l'histoire, la grammaire anglaise et française ; la couture, broderie, ouvrage en laine pour les filles.

Et pour rémunérer les services susdits, les dits Sieurs Commissaires promettent et s'obligent à payer au dit M. Louis-Auguste Desrochers une somme de Cent livres au cours actuel de cette province pour chacune année complète de l'engagement susdit ...»

Fort heureusement, le contrat stipulait que les salles d'école devaient être chauffées par les élèves ...

«... lesquels seront tenus de fournir telle quantité de bois déterminée par les Règlements de MM. les Commissaires; le Maître aura le soin de prévenir les enfants d'avance quand il sera nécessaire d'apporter du bois, afin qu'ils en préviennent leurs parents d'avance et que les salles ne soient pas laissées sans feu ...».

L'engagement de M. et de Mme Desrochers devait prendre fin le 1^{er} mai 1846. Ils durent donc aller offrir leurs services à d'autres commissaires d'écoles publiques. Plusieurs paroissiens reprochèrent amèrement au commissaire Hudon, qui était aussi maire de Saint-Pascal, d'être un véritable «éteignoir» et de ne pas encourager l'éducation des jeunes de sa paroisse.

Cette querelle prit fin le 20 juillet 1850 alors que le couple Desrochers fut réengagé. Il parut alors dans *Le Journal de Québec* un article fort long et bien documenté vantant les mérites des écoles de «**Monsieur et Madame Desrochers**» à Saint-Pascal, en particulier de «l'école-modèle».

Comme le rappelle M. Pierre-Maurice Hébert dans la biographie consacrée

à cet apôtre de la colonisation de la région du lac Saint-Jean que fut l'abbé Hébert...

«Le gouvernement de l'Union exigeait que les Canadiens français apprennent l'anglais. Il y avait même certaines matières qui ne devaient être enseignées qu'en anglais. Ce nouveau régime indisposait les gens, habitués à fonctionner par eux-mêmes avec les écoles de fabrique. La présence à Saint-Pascal de l'Institutrice Zéphyrine Labrie, veuve du héros de Saint-Eustache, le Dr Chénier, n'était pas sans susciter le patriotisme des Pascalois contre les ingérences du nouveau gouvernement. Il y avait bien là une des causes de l'agitation des "éteignoirs"».

Malheureusement, nous ignorons à quel moment le couple Desrochers quitta définitivement Saint-Pascal.

Elle avait aussi été institutrice à Saint-Eustache

Nous savons qu'elle et son mari Louis-Auguste Desrochers ont été engagés comme enseignants à Saint-Pascal de Kamouraska le 15 décembre 1844. Or nous trouvons, dans les procès-verbaux des commissaires d'écoles de Saint-Eustache un document concernant Zéphyrine et son mari.

Ce document est du 26 mai 1844. Il s'agit, en quelque sorte, d'une pressante invitation adressée à MM. les commissaires et ainsi rédigée :

«Nous, soussignés, Instituteurs et Institutrices de la paroisse de St-Eustache, prions Messieurs les Commissaires pour l'Éducation, de vouloir bien s'assembler le 26 du courant, après les Vêpres chez M. Paquin pour aviser aux moyens de nous faire parvenir les sommes d'argent qui nous sont allouées par le Gouvernement pour l'année 1843. Nous leur serons infiniment obligés».

Ce document, aussi bref qu'impératif, portait les signatures de ... Paul Rochon, Z. Labrie Desrochers, Ls. Auguste Desrochers, Henriette Daoust, James E. Etherson.

On remarquera que Madame Desrochers, veuve Chénier, faisait précéder le nom de «Desrochers» de celui de «Labrie». Sans hésitation aucune, les com-

missaires obtinrent et tinrent une réunion dès le lendemain, probablement après la messe. Sans doute jugeaient-ils la requête des signataires très justifiée compte tenu que ces derniers attendaient toujours les sommes qu'on leur devait pour l'année précédente, soit 1843.

Les commissaires, pour ne pas avoir l'air de céder devant un tel ultimatum, commencèrent par régler quelques affaires courantes, comme la nomination d'un nouveau commissaire en remplacement de M. Pierre Laviolette qui avait

adressé une note à l'assemblée lui faisant part de son désir d'abandonner son poste.

C'est le docteur Théophile Dorion qui succéda au docteur Laviolette qui incidemment avait épousé Madame veuve Jacques Labrie et qui s'était trouvé à devenir, en quelque sorte, le beau-père de Zéphyrine Labrie-Desrochers, veuve Chénier.

Il n'y avait que trois commissaires présents à cette assemblée du 26 mai 1844, soit MM. Jean-Baptiste Proulx et Jean-Baptiste Paquin, ainsi que le curé Jacques

Paquin qui était le président. Les quatre autres étaient absents, soit MM. William-Henry Scott, Lambert Guérin, Pierre Laviolette (démissionnaire) et James Gentle. Les quatre absents étaient des amis de la famille Labrie...

À la suite de cette mésentente, il semble que Zéphyrine Labrie et son mari ne furent pas réengagés par les commissaires d'école de Saint-Eustache et partirent dans les mois qui suivirent pour Saint-Pascal. ■

PETIT LEXIQUE

GRAND PORTAGE

Dans une de ses brochures, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (à l'époque) définissait ainsi le Grand Portage... «Corridor naturel utilisé comme sentier par les Indiens, il servit de voie de communication entre l'Acadie et Québec au début de la colonie. Plus tard, l'intendant Bigot porta sa largeur à trois mètres. Entre le lac Témiscouata et Rivière-du-Loup, cette route historique fut construite en 1783 par le gouverneur Haldimand pour des raisons stratégiques. Lors de la guerre de 1812, un deuxième trajet fut établi par corvées de milice ; il fut prolongé plus tard jusqu'aux Maritimes. C'est celui que suivaient en hiver les postillons qui transportaient le courrier entre Halifax et Québec».

GRANGE OCTOGONALE



PHOTO : Gilles Boileau

Il y a encore quelques-unes de ces granges à huit côtés au Québec, dont certaines dans le Bas-Saint-Laurent. Elles sont venues du Middle West américain, de l'Indiana et de l'Illinois surtout, mais aussi de Pennsylvanie. Implantées en nombre restreint au Québec entre 1890 et 1900 principalement, leur popularité toute relative montre bien qu'elles devaient pré-

senter plus d'inconvénients que d'avantages. Le bétail était au premier plancher, c'est-à-dire au rez-de-chaussée, les bêtes-à-cornes au centre, les chevaux et les volailles autour. Récoltes et fourrages étaient engrangés à l'étage au-dessus auquel on accédait par un ponceau ou une rampe.

GROS-CACOUNA

C'est en ces lieux, à l'est du village de Cacouna, que l'on a promis pendant près de trois quarts de siècle un port en eau profonde pour raviver l'économie de la région. En 1897, sir Wilfrid Laurier avait promis d'appuyer un projet semblable pour Rivière-du-Loup. Le 19 février 1962, le premier ministre du Canada, Lester B. Pearson, écrivait ce qui suit... «Le parti libéral du Canada reconnaît cet urgent besoin et s'engage (...) à construire ces nouvelles installations portuaires dans le cadre de son plan de développement régional et à assurer le service de traversier à l'année longue entre les deux rives du Saint-Laurent». En parlant de ce projet, vers 1980, le Comité pour la promotion du port de Cacouna écrivait que... «ces promesses existent depuis tellement longtemps qu'elles sont devenues de folkloriques lieux communs et que pour les gens de l'extérieur l'histoire de la Belle Promesse de Gros-Cacouna apparaîtra comme un épouvantail à moineaux ou une tragédie bouffe d'antan...»

HÉBERT, Nicolas-Tolentin

Prêtre colonisateur, il est né à Saint-Grégoire (aujourd'hui Bécancour) le 10 septembre 1810. C'est surtout pour son oeuvre au Lac-Saint-Jean qu'il est connu. Il y a en effet jeté les bases de plusieurs nouvelles paroisses. Il a en

effet accepté, lors d'une réunion tenue à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en 1848, de prendre la direction de l'Association des comtés de L'Islet et de Kamouraska pour coloniser le Saguenay. Formée sur une base coopérative, huit paroisses faisaient partie de cette association. En 1849, l'association se fit octroyer deux cantons près du lac Saint-Jean : Labarre et Métahetchouan. Le curé Hébert explora les lieux en juin 1849, fit effectuer des travaux d'aménagement si bien qu'en 1855 une centaine de lots étaient occupés. La localité d'Hébertville rappelle la mémoire de ce prêtre qui fut aussi curé de Saint-Pascal de 1840 à 1852 et de Kamouraska de 1852 à 1888. Il y était toujours curé au moment de son décès survenu le 17 janvier 1888.

HERBIERS



PHOTO : Gilles Boileau

Accumulation de plantes, d'herbes marines, d'algues qui parsèment le rivage dans la zone des eaux saumâtres. Certaines touffes, arrachées par les glaces ou les courants de marée, flottent ici et là, à la surface de l'eau comme des radeaux ou se retrouvent à une assez bonne distance du leur point d'origine sur la batture. Ces herbiers sont bien visibles, entre autres, dans la grande anse de La Pocatière et sur le littoral de L'Islet-sur-Mer.